

Wil, 17.06.2022

## Votre terminal de paiement EFT/POS: information importante

Mesdames, Messieurs,

Faire ses achats sans argent liquide s'est imposé comme une évidence. Dans votre commerce aussi, vos clientes et clients peuvent régler leurs achats par carte. Nous vous remercions de votre confiance.

Avec plus d'un milliard de transactions par carte enregistrées chaque année en Suisse, les terminaux doivent impérativement respecter les normes de sécurité prescrites. C'est pourquoi ils ont été perfectionnés en continu ces dernières années pour parer aux risques d'abus. Dans ce cadre, les exigences de sécurité fréquemment renforcées des grands organismes de cartes bancaires MasterCard et Visa ont notamment été prises en compte.

L'association Technical Cooperation ep2 (TeCo ep2, [www.ep2.ch](http://www.ep2.ch)) veille au traitement standardisé et sécurisé des transactions par carte en Suisse. Les principaux acteurs du secteur de la monnaie plastique en Suisse y sont représentées. En 2013, l'association a édicté des directives quant à la durée d'utilisation des terminaux de paiement en Suisse.

Les terminaux en activité depuis plus de 6 ans ne répondent plus aux **nouvelles exigences**. La **date limite d'utilisation de ces terminaux est fixée au 3 avril 2023**. Après cette date, il ne sera plus possible de payer par carte sur ces appareils.

Selon les données en notre possession, au moins un terminal de cette ancienne génération est encore en activité dans votre entreprise (filiale, siège commercial). Peut-être votre fournisseur de terminal vous a-t-il récemment fait parvenir des informations à ce sujet. **En cas de questions relatives au remplacement de votre terminal EFT/POS, veuillez vous adresser directement à lui**. Il se fera un plaisir de vous renseigner.

Nous vous recommandons de prévoir le remplacement suffisamment tôt pour garantir l'autorisation des paiements sans espèces sans interruption après le **3 avril 2023**.

Si votre terminal de paiement a déjà été remplacé par un appareil répondant aux nouvelles exigences, vous pouvez considérer le présent courrier comme sans objet.

Avec nos meilleures salutations

Martin Osley  
ep2 Registration Authority  
e-Mail: [ra@ep2.ch](mailto:ra@ep2.ch)

